



**Bureau communautaire**  
**Mardi 04 Avril 2023**  
**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de votants : 7**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

**Absents :** Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Approbation d'une convention d'utilisation de locaux entre la commune de Lieuran-Cabrières et la Communauté de communes du Clermontais pour l'organisation d'un évènement intitulé « Exploration sensible de la Dourbie #1 – Restitution »**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Considérant que le service patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais prévoit dans le cadre de l'évènement « Exploration sensible de la Dourbie » d'utiliser la salle polyvalente de la commune de Lieuran-Cabrières.

Il s'agit d'une restitution de la randonnée artistique et patrimoniale qui avait été menée le 11 Juin 2022 en partenariat avec plusieurs artistes, associations et communes du Clermontais ainsi qu'avec le théâtre du Sillon.

La Communauté de communes du Clermontais a sollicité la commune de Lieuran-Cabrières pour le prêt de la salle polyvalente à titre gracieux à la fois pour stocker du matériel et pour la collation de l'évènement ainsi que pour disposer d'une solution de repli en cas de mauvais temps.

Les mises à disposition de la salle polyvalente du mas Roujou sont :

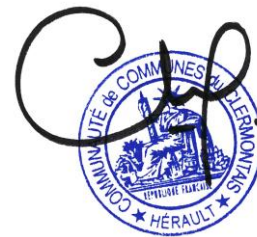
- Le Samedi 25 Mars de 14h à 21h,
- Du Mardi 12 Avril au Lundi 17 Avril à 12h.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention d'utilisation de la salle polyvalente entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Lieuran-Cabrières aux dates mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes actes et pièces utiles à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 04 Avril 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL